

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT)

RS2512 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	313
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

ECOLE SUPERIEURE DE LA BANQUE · SIRET : 88087198300016

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Tous les personnels, en vue du respect des obligations prévues par l'ordonnance du 30 janvier 2009, doivent être formés à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Notre certification s'adresse plus particulièrement aux collaborateurs travaillant sur les marchés cités ci-dessus.

Vérification des connaissances et savoir-faire permettant de répondre à une obligation légale de prévention des opérations de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences requises pour agir dans le cadre de la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, sont liées :

- à la structure dans laquelle les agents exercent leur activité : banque de détail, banque privée, banque de financement et d'investissement.
- au métier exercé et à la clientèle gérée : contact avec la clientèle de particuliers grand public, artisans, commerçants, professions libérales, entreprises, traitement en back-office des opérations.

Les compétences principales à maîtriser sont les suivantes :

- Exercer la vigilance constante
- Identifier une opération atypique
- Analyser le dossier et réunir les informations pertinentes en matière de LCB/FT
- Mener l'entretien avec le client pour l'obtention de documents probants
- Appliquer les procédures internes en matière de déclaration de soupçon

Soit en détail :

Compétences du tronc commun :

- Mesurer l'importance de l'enjeu de la LCB/FT
- Adapter la vigilance aux techniques de blanchiment
- Déceler les opérations courantes servant à des fins de financement du terrorisme
- Identifier la portée opérationnelle des principales réglementations internationales
- Mettre en pratique l'ordonnance du 30 janvier 2009
- Appliquer les différents niveaux de vigilance LCB/FT
- S'impliquer en tant que profession assujettie
- Situer les actions de l'ACPR, de l'AMF et de TRACFIN et leurs conséquences
- Identifier les situations nécessitant un examen renforcé

- Exercer la vigilance liée aux critères du décret fiscal
- Percevoir concrètement les effets médiatiques et leur impact
- Prendre conscience des risques encourus individuellement
- Prendre conscience des risques encourus par l'établissement
- Appliquer les règles de confidentialité de la déclaration de soupçon
- Effectuer les diligences en présence d'opérations attirant une attention particulière
- Identifier les documents et leur durée de conservation
- Appliquer les procédures
- Adopter une vigilance particulière sur les opérations liées aux embargos
- Appliquer la loi Informatique et Libertés et respecter les règles de non-discrimination dans le cadre de la LCB/FT

Compétences spécifiques (en fonction du métier exercé) :

- Appliquer la procédure d'entrée en relation adéquate en fonction de la typologie de clients
- Exercer les diligences d'identification du bénéficiaire effectif
- Exercer les mesures de vigilance renforcées pour le traitement des entrées en relation à distance
- Vérifier la cohérence entre la situation du client et ses opérations en espèces
- Vérifier la cohérence entre la situation du client et ses opérations internationales
- Exercer les diligences requises et s'assurer du bien-fondé de l'opération
- Traiter correctement une opération favorisant l'anonymat
- Identifier l'inadéquation entre le profil du client et ses opérations liées au jeu
- Apporter une attention particulière à certaines demandes de placement
- Adopter les bonnes pratiques dans le cadre du questionnement client
- Adopter le bon comportement face à un client non coopératif
- Savoir respecter les règles de confidentialité en matière de déclaration de soupçon
- Exercer la vigilance en matière de connaissance du client contre le risque de financement du terrorisme
- Maintenir la vigilance, même en cas d'urgence
- Appliquer les règles d'actualisation des informations liées à la relation d'affaires
- Exercer le devoir de connaissance et de vigilance
- Exercer la vigilance constante
- Identifier une opération atypique
- Analyser le dossier et réunir les informations pertinentes en matière de LCB/FT
- Mener l'entretien avec le client pour l'obtention de documents probants
- Appliquer les procédures internes en matière de déclaration de soupçon

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Aucun prérequis n'est demandé

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Sites :

www.fbf.fr

www.cfpb.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2512/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	117
Montant total engagé	24 150 €
Coût moyen par dossier	206 €
Durée moyenne	7 h
Période	01/2020 – 01/2022
France compétences	99 %
Reste à charge titulaire	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.